

■ **FONDATION INDIGO**, à Ollon (FOSC du 13.07.2001, p. 5389). Statuts modifiés le 25 novembre 2002 (décision du Département fédéral de l'intérieur). Nouvelle rédaction du but: promouvoir à un niveau international la nature et sa préservation en encourageant l'utilisation raisonnée, le développement et la protection des écosystèmes; favoriser, à un niveau international, la prise de conscience du public, au travers de l'éducation et de la formation, des problèmes affectant la condition de la femme partout dans le monde; soutenir et assister les femmes déshéritées; allouer des subventions et faire des dons à des organismes ou des groupes de personnes qui contribuent à une prise de conscience du public des thèmes liés aux objectifs précités.

Journal no 11482 du 28.11.2002
(00756678 / CH-550.1.025.612-6)